



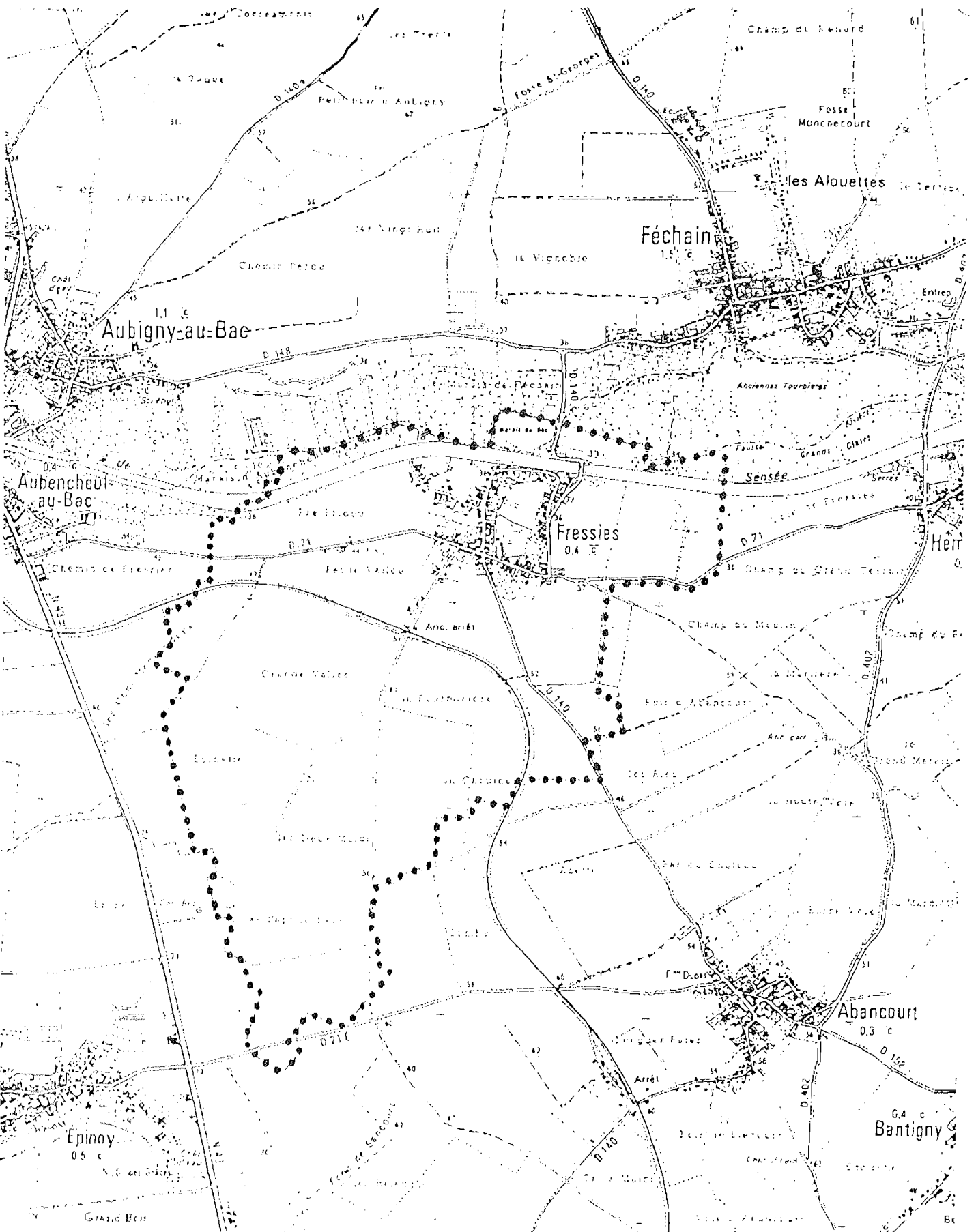
COMMUNE DE FRESSIES

CANTON DE CAMBRAI OUEST

**PROGRAMME D'ETUDE
AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

NOVEMBRE 1990

TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

programme d'étude cadre de vie

PRESENTATION DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Fressies, petite commune d'environ 400 habitants, est située à l'Est d'Arleux, au point où se rejoignent le lit de l'ancienne rivière de la Sensée et sa forme canalisée.

C'est sur ce site, que s'est développé le village, bénéficiant d'atouts naturels et paysagers exceptionnels.

Doublement concernée par les problèmes liés à l'eau et conscient de son potentiel touristique mal exploité, la commune a décidé d'agir en adhérant au S.I.R.A., et plus particulièrement à travers le programme du contrat de plan Etat/Région sur la rivière de la Sensée.

Mais elle entend parallèlement poursuivre et compléter ces actions par la valorisation de son cadre de vie.

Une réflexion est donc entreprise avec le triple objectif :

- de valoriser et d'exploiter le patrimoine naturel communal
- d'améliorer le plaisir à vivre des habitants
- de retrouver et affirmer l'identité de la commune

Sur la base de souhaits municipaux, on situe l'intervention sur le cadre de vie à plusieurs niveaux :

1 - Action sur le patrimoine naturel et paysager à travers le programme touristique engagé par le S.I.R.A.

Dimension strictement communale :

Valorisation et mesures de protection des sites et leurs caractéristiques naturelles.

Dimension plus spécifiquement intercommunale :

Programme de développement et d'organisation des activités de loisirs en fonction des potentialités de chaque lieu à aménager

2 - Intervention sur le patrimoine architectural et urbanistique

. Hiérarchisation et requalification du réseau viaire.

- . Marquage et mise en valeur des lieux institutionnels et publics.
- . Actions incitatives auprès des particuliers : (traitement des franges public/privé, charte architecturale,...).

Dans le processus de l'étude, le travail attendu par l'équipe de maîtrise d'oeuvre communale consistera à :

I- Préciser exactement la définition des enjeux communaux et objectifs à atteindre en accord avec le programme intercommunal préalablement fixé.

Cette première étape sera appuyée par un document fixant définitivement l'ensemble des directives d'aménagements à suivre.

II- La deuxième étape consistera en une analyse critique des sites sur la base d'informations diverses existantes (études paysagères, touristiques, architecturales, historiques locales,...) qu'il conviendra de collecter auprès du maître d'ouvrage, d'associations, de particuliers,...

- grâce à un examen visuel permettant notamment de définir l'usage réel des lieux : fêtes, marchés, sorties d'école,...

- à l'aide d'un recensement des atouts et caractéristiques actuelles existants à exploiter.

A cette étape le maître d'oeuvre pourra, en s'appuyant sur ces données, formaliser l'ensemble du programme tout en démontrant ou infléchissant certains points, ou moyen de schémas, croquis, esquisses.

Au vu de ces documents, le maître d'ouvrage sera capable d'arrêter ses choix d'aménagement.

Il pourra être demandé à ce stade au maître d'oeuvre de présenter son travail sous des formes diverses : expositions, manifestations communales, démonstrations... dans le but d'associer les partenaires (D.D.E. - D.V.I. - E.D.F....) et notamment les habitants à l'oeuvre communale.

Sur ce chapitre , le C.A.U.E met par ailleurs, à la disposition des équipes enseignantes, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : " L'Ecole des Passemurailles "

III- Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées par la commune, le maître d'oeuvre précisera si nécessaire la nature de certains travaux sous forme d'A.P.S.

Il aidera ensuite la commune à établir son programme pluriannuel de travaux en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité
- l'urgence (sécurité,...)
- les opportunités (réfection assainissement, voirie, électricité, ...)
- le coût
- ...

COMMUNE

D'AUBIGNY-AU-BAC



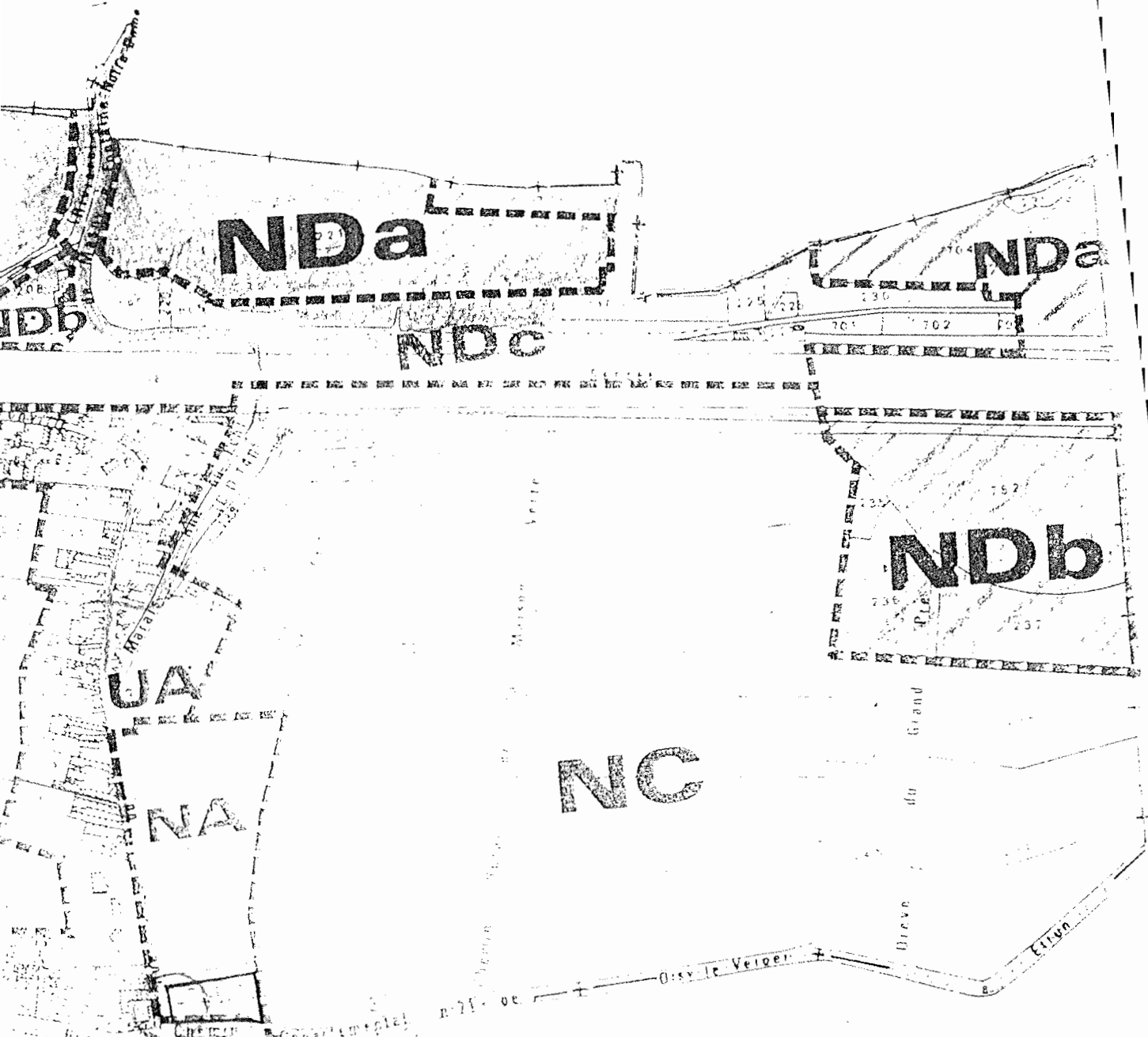
NDa

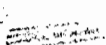





NDb

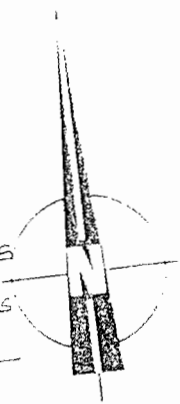
NA

UA

THEMES ET SECTEURS D'INTERVENTION



- Réseau viaire :
-  de traversée
 -  de desserte piétonnier
 -  Abords de bâtiments publics et institutions à considérer
 -  Etangs et marais
 -  Parcours et lieux à potentiel loisir et
 -  Zone à vocation nautique et ludique future



UN POTENTIEL NATUREL ET PAYSAGER A MIEUX EXPLOITER

Comme plusieurs autres communes de la vallée de la Sensée, Fressies connaît depuis plusieurs années , un développement anarchique de son tourisme lié à l'eau, notamment à travers l'essor de l'habitat de loisirs.

Grace à des locations communales modiques et des ventes de terrains très abordables, les particuliers ont progressivement investi la plus grande partie des espaces proches de l'eau (Berges d'étangs, de marais, de rivières,...).

"La privatisation abusive des berges qui en résulte rend impossible tout accès public aux bords d'eau". (citation tirée de l'étude de l'évolution des sites et du paysage de la Sensée pour la préparation d'un schéma de secteurs DDE du Nord, Paysa - 1975).

Cette même étude faisait déjà remarquer que : " l'évolution de cette formule d'habitat dit 'temporaire', limitera l'usage des lieux à quelques privilégiés alors qu'une demande collective 5 à 6 fois plus importante pourrait être acceptée dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes à de multiples égards".

Par ailleurs, on prévoyait que, "si l'extension de l'habitat n'était pas maîtrisée, la Vallée de la Sensée n'offrirait pratiquement plus aucune zone d'ambiance exclusivement végétale, aquatique ou même rurale".

Programme et étude touristiques à l'initiative du SIRA, devraient maintenant permettre de concrétiser à court et moyen terme, bon nombre de mesures déjà énoncées à travers tous ces travaux antécédents.

Un plan d'action à grande échelle et une gestion plus précise au niveau communal assureront une meilleure rentabilisation mais aussi une meilleure maîtrise du patrimoine naturel en péril (protection,...).

A ce titre, la commune se doit d'exercer ses pouvoirs pour :

- Stopper la dégradation du paysage due à l'impact visuel négatif de certaines constructions de loisirs : **imposer, par exemple, une règlementation de l'implantation du bâti sur les parcelles avec des normes d'intégration (choix de matériaux, exemples de mise en oeuvre, ...)**

- **Préserver des espaces de passage et d'accès public à l'eau :** en limitant l'appropriation abusive et la privatisation des rives (sur les propriétés communales).
- **Protéger les zones fragilisées** par la présence abusive de l'habitat par des limitations et interdictions de fréquentation.

Afin d'aider la commune à mener à bien ce projet, le maître d'oeuvre aura à charge d'établir, dans un premier temps **un recensement des éléments de vocabulaire paysager caractérisant chaque lieu naturel.**

Il permettra l'élaboration de chartes architecturales et paysagères à l'usage des particuliers ainsi que des investisseurs touristiques potentiels.

L'analyse du potentiel d'usage de chaque lieu pourra ensuite servir à évaluer la répartition des activités selon le taux de fréquentation admissible sur chacun. On peut énoncer un exemple de classification d'activités :

- **Marais du Bac :** Tourisme extensif. Vocation nature et pêche (Sentiers pédestres et de découverte pédagogique à relier aux berges de l'ancienne Sensée,...)
- **Marais du centre (en rapport avec les anciennes tourbières de Féchain):** Zone à investir plus lourdement : canotage, locations de barques, baignade, activités de loisirs et nautiques (fréquentation plus intensive).
- **Zone du Clair du Grand Pré :** Zone d'activités nautiques et ludiques intensives liée au canal : port fluvial (embarcadères privés - locations de bateaux de plaisance-....)
activités couplées : Mini golf, tennis, aires de jeux, de pique-nique,

Partenariat à exercer en particulier avec les associations de chasseurs, pêcheurs,...

UN RESEAU VIAIRE A REQUALIFIER

Le rôle d'un réseau de voiries bien défini sur la commune de Fressies serait de garantir à la fois:

- La fonctionnalité du village (valeur d'usage de chaque voie)
- Le fil conducteur de la lecture du territoire communal
- Les axes de découverte touristique du site.

On peut choisir de classier l'ensemble des axes routiers actuels selon les catégories suivantes :

1- Axes de traversée ou de passage :

- .C.D 71 d'Oisy le Verger à Etrun
- . C.D140 de Masny à Fontaine Notre Dame

La perception de l'environnement selon ces axes doit donner une image la plus attrayante et diversifiée, des facettes communales.

le travail à cette échelle, visera plus particulièrement l'oeil du visiteur - averti- découvrant la région, autant que celui de l'automobiliste de passage.

2- Axes de desserte :

- . Rue de l'Eglise
- . Rue du Bac
- . Rue d'Hérouville
- . Rue du Faubourg
-etc

Ce niveau de perception se situe plutôt à l'échelle du village lui même.

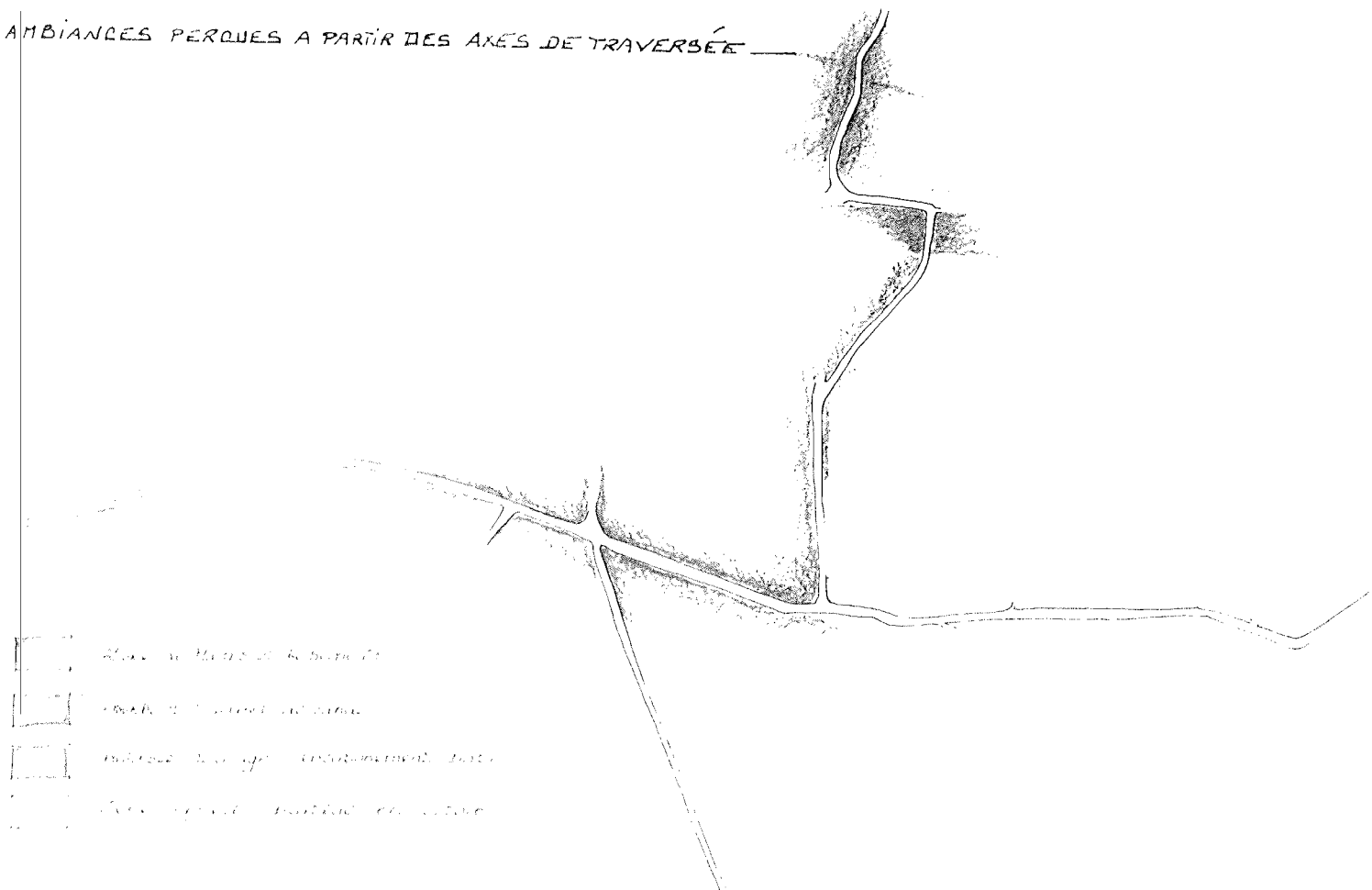
Il s'agira alors de traiter du confort et la qualité du cadre de vie des habitants.

3- Réseau piétonnier :

- . Ruelle de l'Eglise
- . Sentiers des grands jardins
- . Sentier du faubourg

L'effort à fournir sur cet ensemble de passages, voyettes, et ruelles, aurait pour but d'en faire un outil efficace de circulation interne pour les riverains mais aussi un moyen agréable d'exploration du village pour les visiteurs.

PERCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT DEPUIS LES AXES DE TRAVERSEE DE LA COMMUNE :

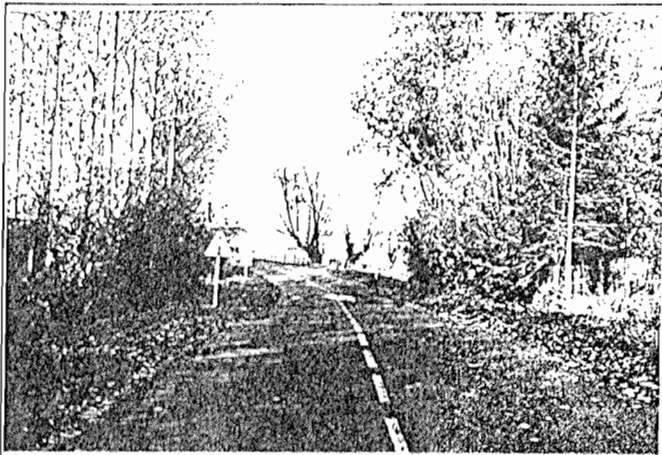


Passage des zones de marais :

Réajuster un vocabulaire trop routier à l'ambiance du lieu:

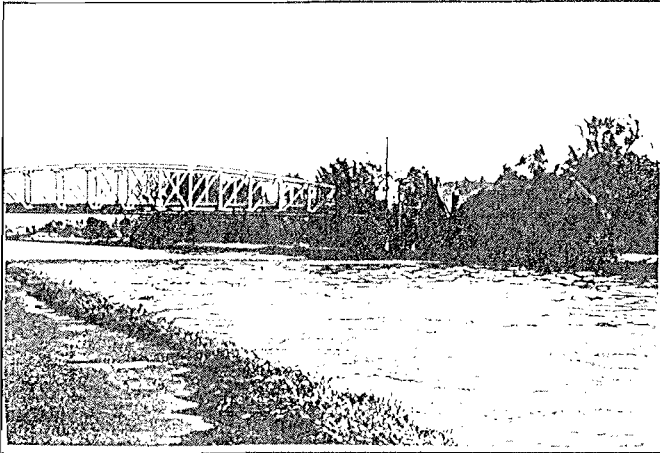


- *Supprimer/remplacer les barrières de sécurité*



- *Signaler les passages de cours d'eau, des trouées visuelles, des chemins de randonnée,..*

Passage du canal :

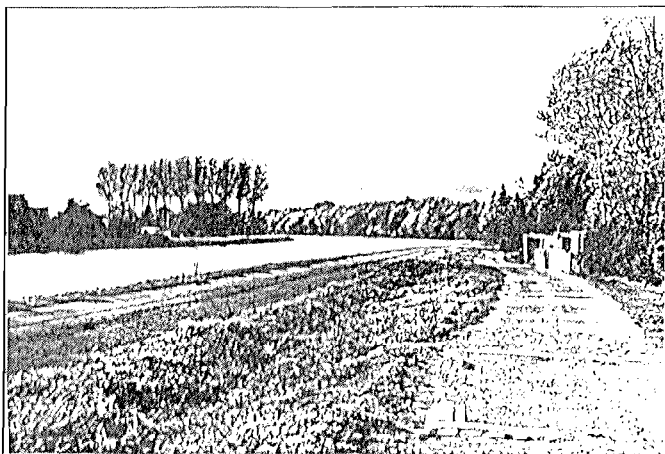


Travailler les accroches du pont avec ses rives :

Accroche urbaine : : côté village



Accroche naturelle : côté marais



Travail des vues aux abords du canal :

Nettoyage du chemin de halage

Démarche incitative de la commune auprès des habitants riverains (nettoyage et animation des fonds de parcelles donnant sur le canal)

Perception du plateau :

Travail des vues depuis le C.D 71 et la partie du C.D 140 en allant vers Fontaine Notre Dame.

Perception du village :

Travail des vues depuis les entrées : Eléments ponctuels ou permettant de guider la vue .

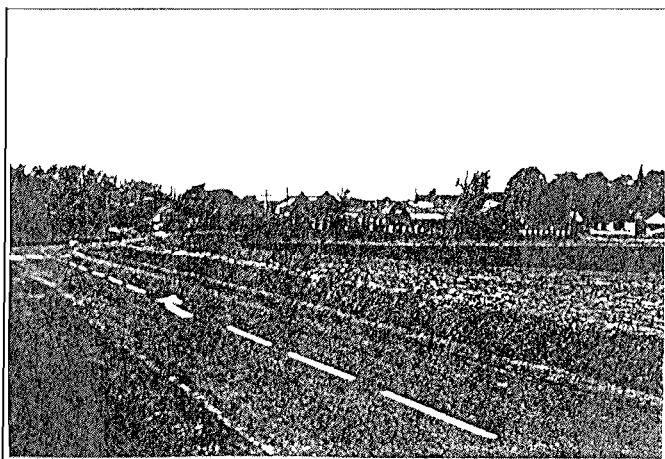
Exemples d'éléments existants à prendre en compte :

- *C.D71 Ouest* : Chapelle privée à entretenir, en conservant la présence des tilleuls (rôle de signal ponctuel).

- *C.D140 Nord*: Annonce du pont du canal - Affirmer le caractère plus urbain, la présence du front bâti)

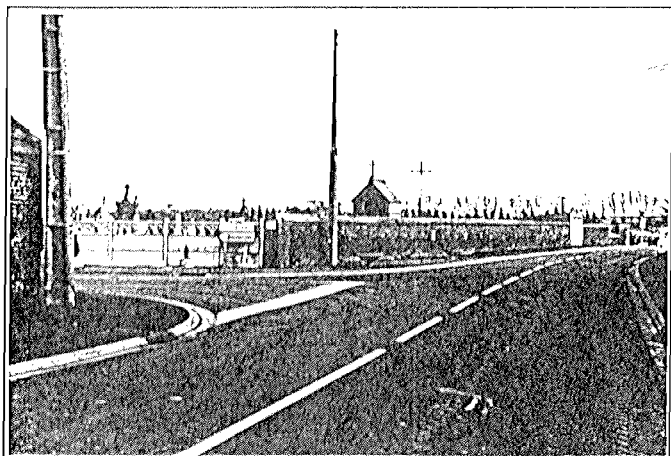
- *C.D 71 Est* :

Le cimetière est perçu comme l'impact visuel essentiel et négatif de cette entrée dans Fressies.



Il paraît important de revoir complètement ses abords en termes:

- de clôture (remplacement des murs de parpaings par des matériaux moins austères, traitement de la limite en épaisseur avec des plantations, ...)



-d'institutionnalisation (porte d'entrée, éclairage, organisation des stationnements ...)

- C.D140 sud :

En venant d'Abancourt, on arrive à Fressies par les hauts du plateau.

A l'endroit où la route tangente la voie de chemin de fer, juste avant de redescendre sur le village, se trouvent deux anciennes décharges.

Le souhait de la commune serait de les réaménager du moins sommairement.

Nettoyage du terrain, et plantations, permettront de cadrer la vue sur l'entrée du village tout en marquant ce point haut.

LES AXES DE DESSERTE :

Leurs rôles dans la commune sont divers :

- axes fonctionnels (desserte des habitations)
- axes et lieux de repérage des institutions et des équipements
- axes de visite du village

La base de la stratégie communale peut s'organiser autour :

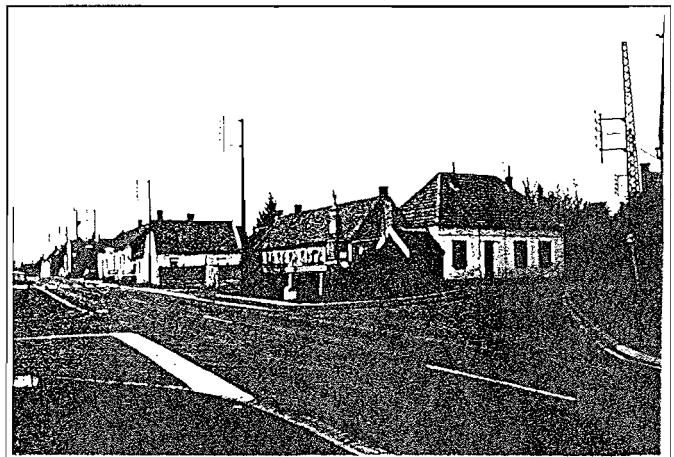
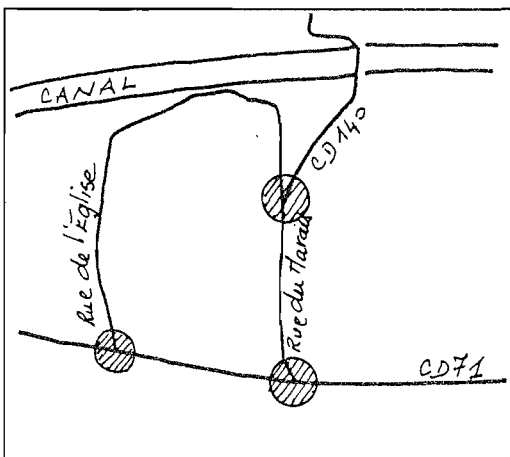
1- d'un axe principal et central- comprenant presque toutes les institutions- à dominante publique et urbaine.

2- d'axes secondaires rayonnants à caractère plus " privatif " et naturel.

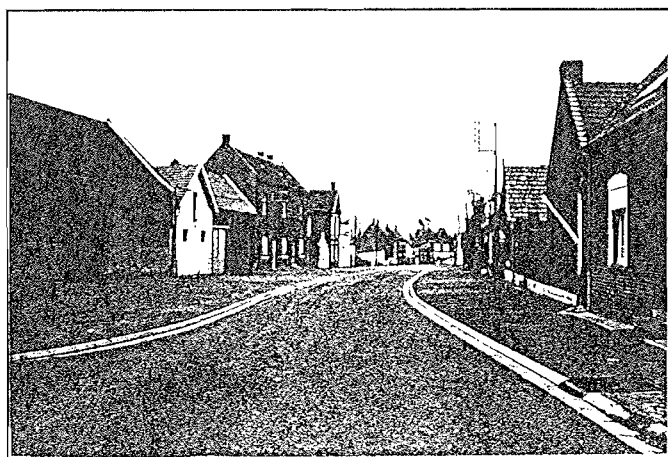
1- Bien qu'elle desserve Mairie, école, salle des fêtes, église, la rue du Bac n'assure pas actuellement de rôle dynamisant et centralisateur significatif pour le village.

Cette importance, elle peut l'afficher de plusieurs manières:

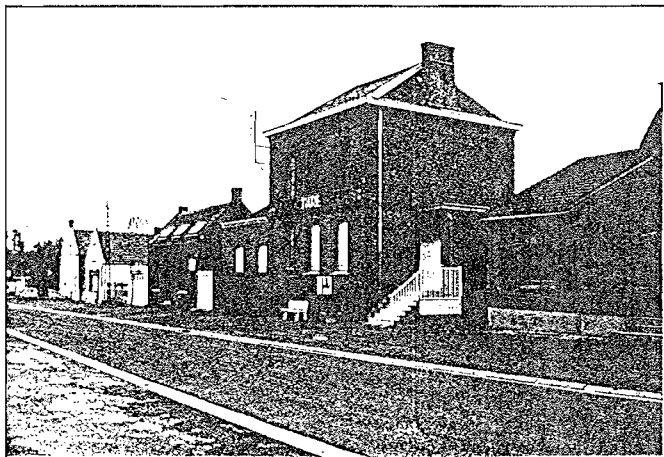
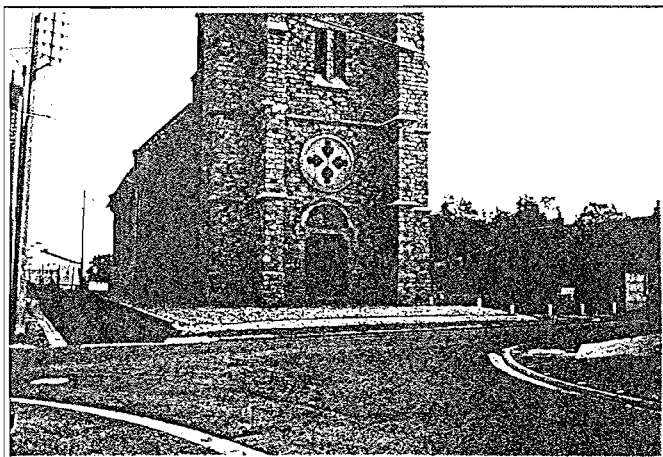
. Grâce à ses points d'accroche aux axes de traversée:



Exemple: Rôle signal du monument aux Morts à l'intersection de la rue de l'Eglise et du C.D 71.

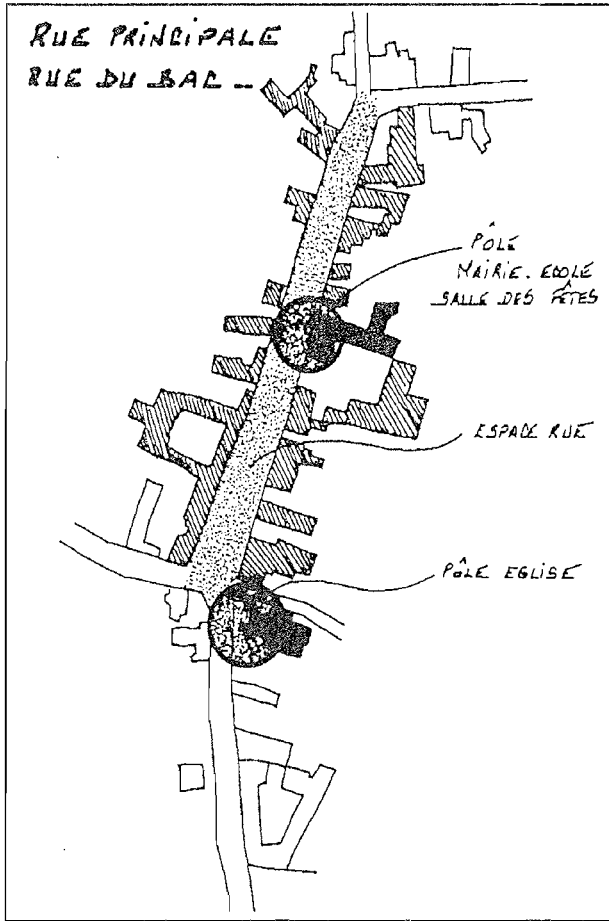


TRANSFORMER LA RUE EN ESPACE -RUE



MARQUER LA PRESENCE DES INSTITUTIONS

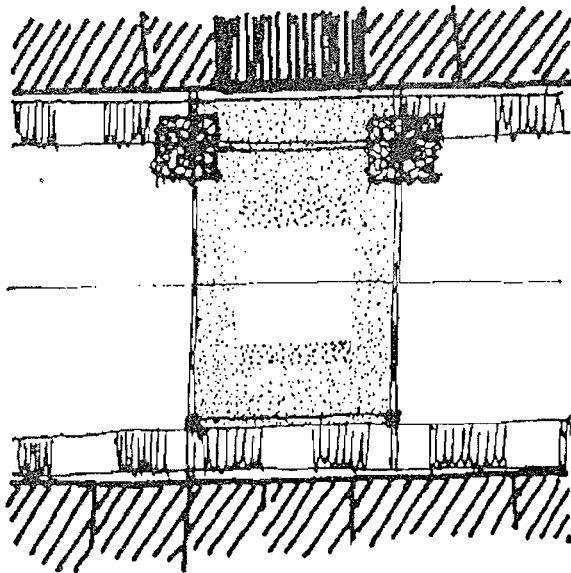
. Grâce à sa constitution propre :



Cet espace central, de configuration traditionnelle, se trouve mal adapté aux besoins et modes de vie actuels : trottoirs surdimensionnés, espace peu convivial, délaissé par la population.

Restructurer la rue actuelle, aidera à créer un espace fédérateur plus animé , marquant le coeur du bourg.

EXEMPLE DE PRINCIPE A ADOPTER :



FRONT BATI avec institution au centre

TRANSITION PRIVE/PUBLIC :

Bande d'animation de seuils à l'initiative des particuliers (incitation communale)

ESPACE CENTRAL :

Marquage de la chaussée atténué
Traitement transversal différent au droit de l'institution.

BANDÉ D'ANIMATION

FRONT BATI

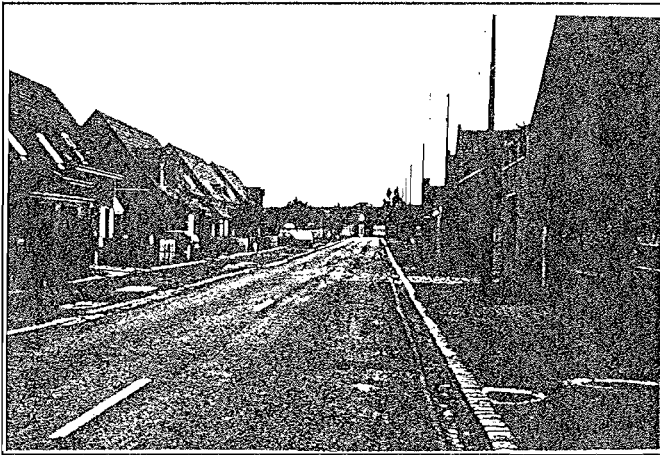
2- Des axes secondaires conviviaux et ouverts sur les abords du village.

Rue du Faubourg :

- Ambiance jardinée
- Bâti lâche/ diffus

Débouché de la rue sur le canal. Point de vue à mettre en valeur. Chapelle Marietta, point de repère. élément et entourage à magnifier.

Rue du Marais :



Anciennement ouverte sur la plaine à l'Est du village, elle s'est bien intégrée à ce dernier depuis qu'elle est bâtie en continu des deux côtés.

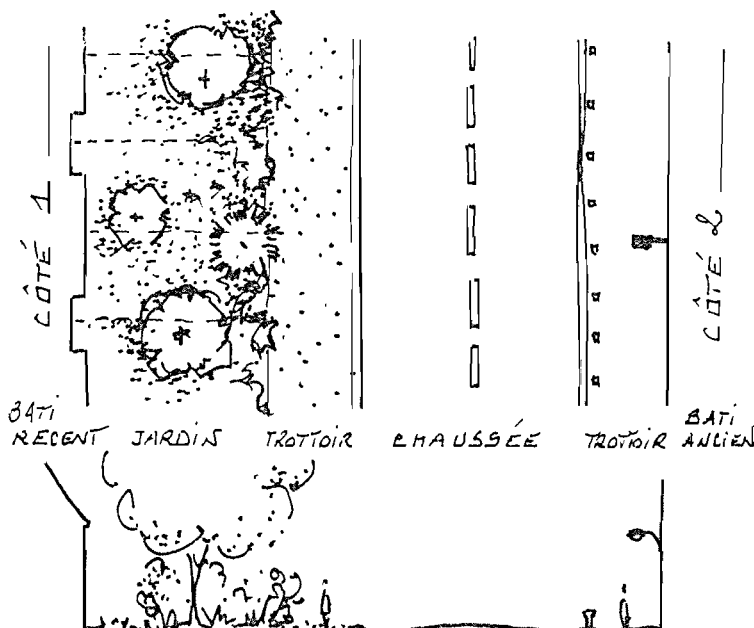
Tangente au bourg, elle revêt maintenant le statut de voie de traversée autant que de desserte interne.

Malgré son homogénéité apparente , le bâti de chacune des rives s'oppose nettement à celui qui lui fait face.

Côté village, un bâti ancien de type ferme, dont l'alignement est constitué des murs d'enceinte de briques.

Côté plaine, un ensemble de constructions récentes , présentant toutes un espace jardiné sur la rue.

Un des principes de traitement de cette rue, serait de chercher à affirmer son orientation.



- Côté 1: Renforcer l'aspect privatif, l'intimité. Dominante végétale de forme libre.

- Côté 2 : Renforcer l'aspect public, sobre. Dominante minérale plus structurée.

Rue de la Gare :

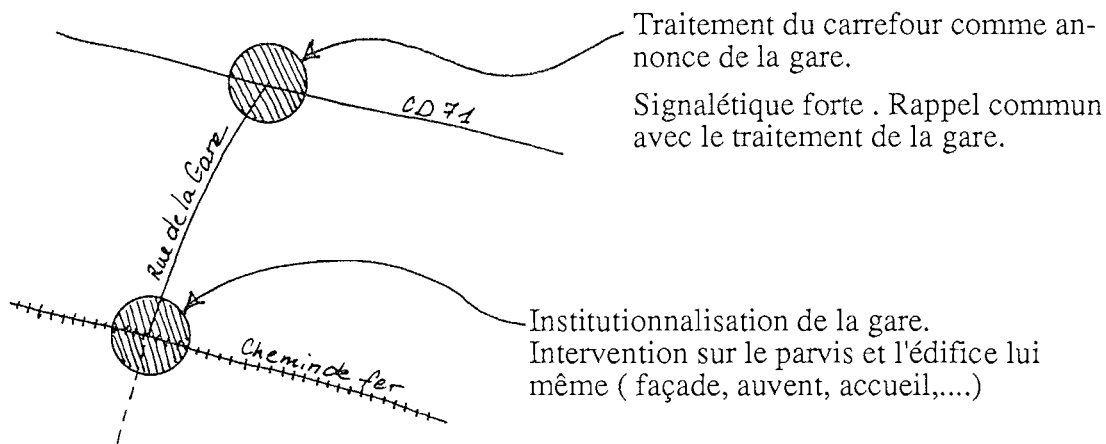
C'est un axe dont le statut n'est pas clairement défini :

Axe de desserte de la gare en activité ou axe de passage dans la commune.

Son appartenance au village en temps que desserte de l'institution Gare, l'oblige à s'y rattacher plus concrètement.

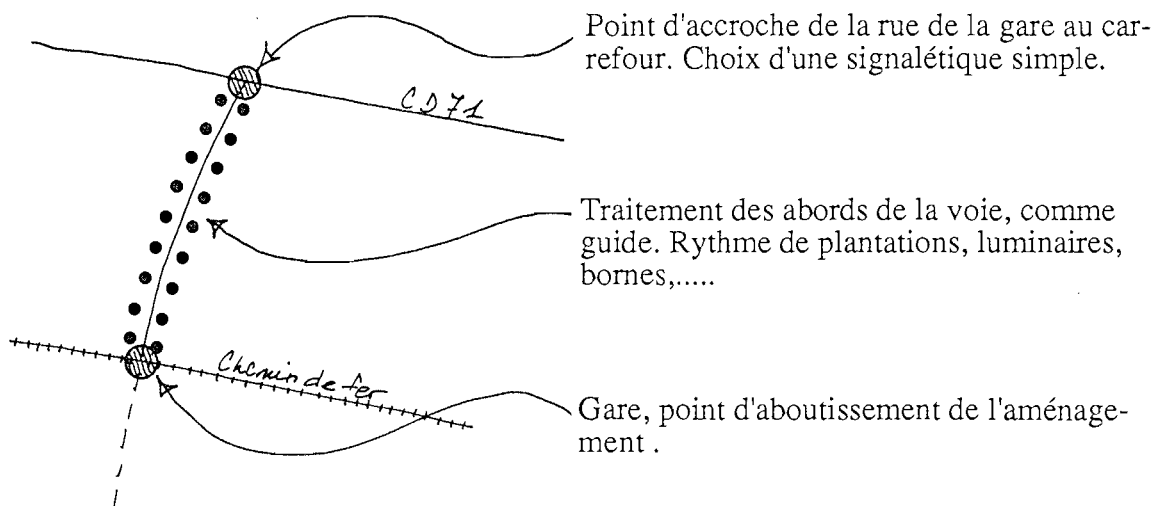
Deux démarches distinctes permettraient de remplir cet objectif :

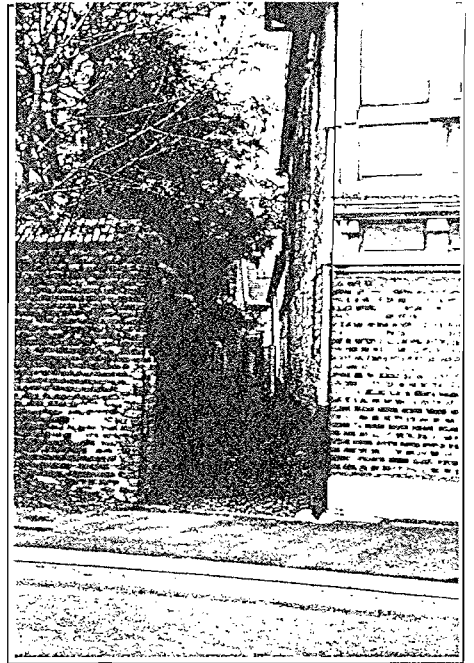
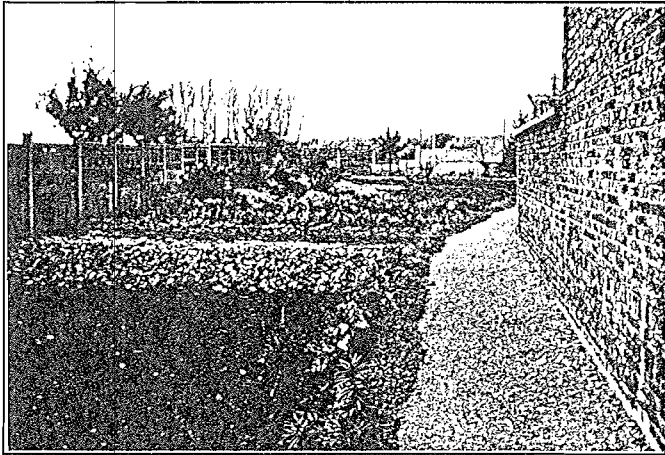
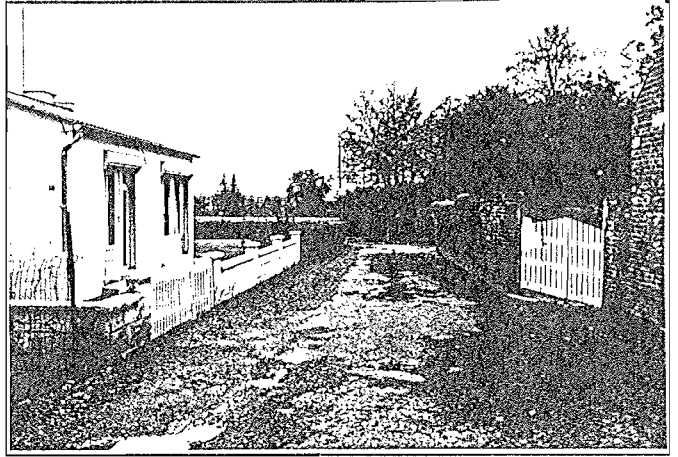
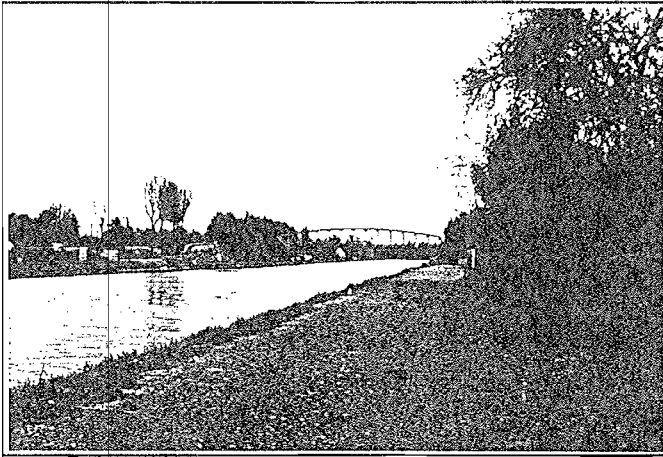
1- Travail des deux carrefours en rapport l'un avec l'autre :



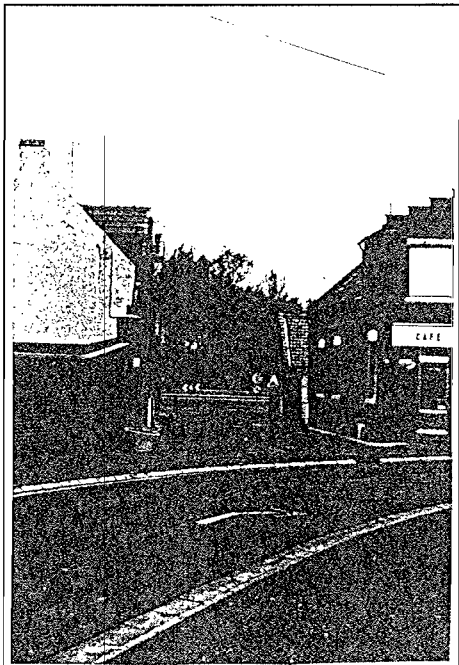
Cette solution, doit aussi prendre en compte, la signalisation du terrain de sport, situé en retrait du carrefour, côté gare. Quant à l'école, à laquelle il est rattaché, son ouverture côté C.D71, ne paraît pas non plus significative de cette institution. L'enrichissement de son parvis, sera à mettre en rapport avec le traitement du carrefour adjoignant.

2- Raccordement de la gare au village par l'intermédiaire de la rue :

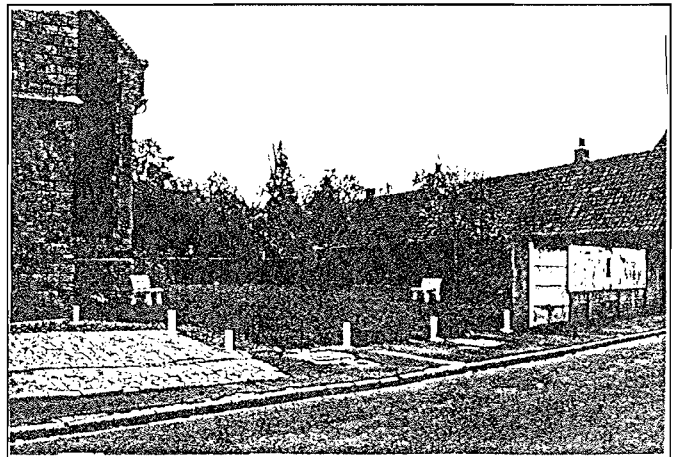




VENELLES, PASSAGES ET VOYETTES



LIEUX A ANIMER



LE RESEAU PIETONNIER :

Il existe à Fressies, un ensemble assez important de voyettes reliant l'arrière des îlots inaccessibles à la rue.

Ils remplissent les rôles essentiels de :

1- Desserte interne des différents îlots d'habitations.

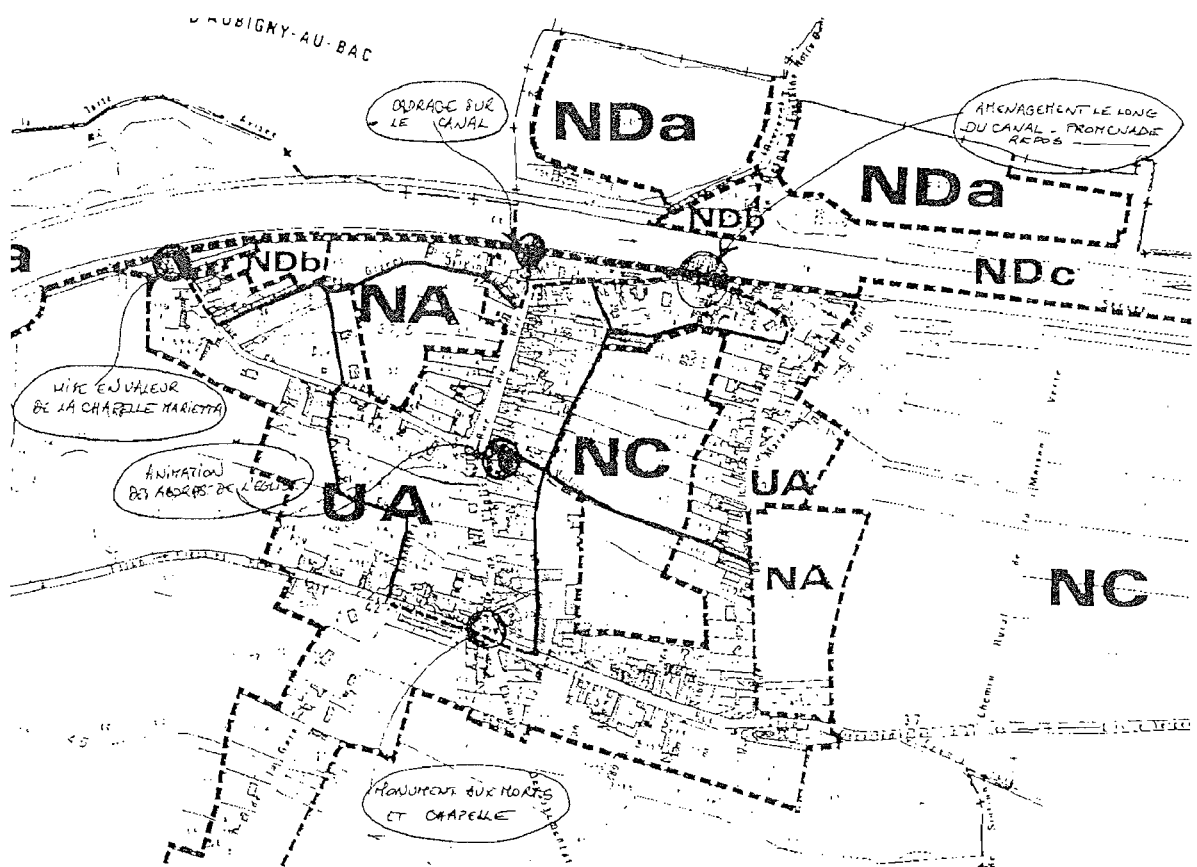
A ce titre, l'effort à fournir consisterait à faciliter l'usage quotidien de ces venelles par les riverains (Revêtement de sol praticable, éclairage de nuit adapté, ...)

2- Moyen de découverte touristique du lieu :

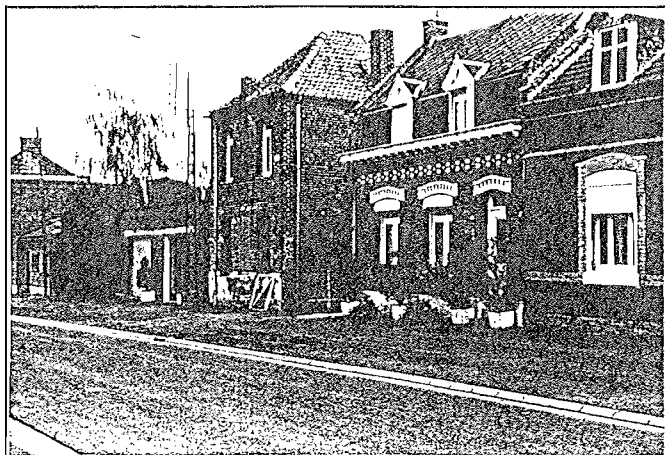
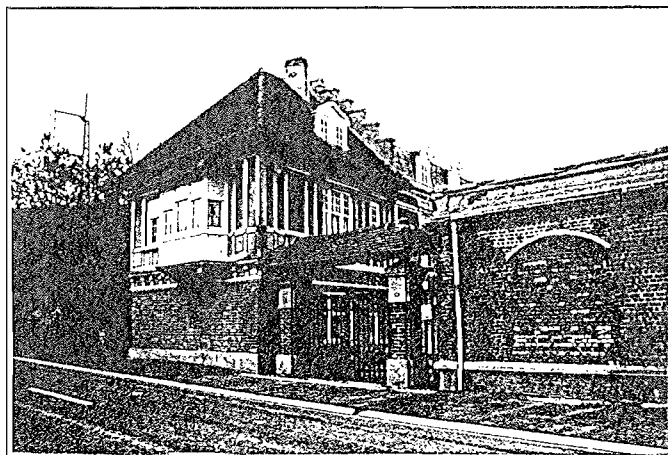
Le circuit pédestre à travers le village, est à ponctuer d'évènement visuels tels que l'animation lumineuse de l'église, les vues sur le canal, la mise en scène des diverses chapelles, ...

Par ailleurs, un balisage systématique et adapté à l'esprit du site, garantirait la continuité et le repérage facile des venelles.

Système à coupler avec les chemins de promenade et de randonnée extérieurs au village (G.R du plateau, chemin de halage, découverte des marais, ...)



POINTS D'ANIMATION POSSIBLES LE LONG DU PARCOURS PIETONNIER



UNE ARCHITECTURE DIVERSIFIEE



*UN EFFORT A FAIRE DE LA
PART DES PARTICULIERS*

DES QUALITES ARCHITECTURALES ET URBANISTIQUES A AFFIRMER

Fressies est un village aux formes construites homogènes. Son unité et son charme résident en partie dans le fait qu'aucun lotissement parasite ne soit venu perturber l'intégrité de l'ancien bourg.

Seules quelques opérations "dent creuse" ont permis l'insertion de nouvelles habitations dans le tissu ancien.

On constate, par ailleurs, une diversité des types d'habitat: fermes, maisons rurales, demeures bourgeoises,...

Il serait intéressant que la municipalité, aidée de son maître d'oeuvre, amène, par une démarche de sensibilisation, les habitants à prendre mieux conscience de la valeur de leur patrimoine (actions communales telles qu'expositions, cahiers de recommandations architecturales et paysagères, ...).

Ce type de travail relevant plutôt des compétences intercommunales (cf. dossier F.A.C.V S.I.R.A), une bonne conivence entre maître d'oeuvre communal et intercommunal (transfert d'informations) sera le garant d'une intervention de qualité à ce niveau.